

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des caractères personnels.



## Déclaration de Maladie

N° W21-642325

102138

AA

### Maladie

### Dentaire

### Optique

Matricule :

AC24

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AKRAM

ABDELNAJID

Date de naissance :

01/01/1949

Adresse :

LOT 1A/MAUNE NR 469

Tél. :

522 93 20 94 Total des frais engagés : 622,00 DH

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/12/2022

Nom et prénom du malade :

AKRAM ASMA

Age: 62

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

Asthme, Dr rhinologique pour ESS Supral

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'att. médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à :

Casablanca

Le : 31/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :

AKRAS

Docteur AKRAS Bouchair  
Médecin généraliste  
Visite 3 GH 2, Assas  
Imm 3 GH 2, Assas  
Tel : 06 10 10 10 10  
Elle passe

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/2022	C	1	130,00	INP : 031154838 Docteur ASSAD Boualem Médecin généraliste Visite mensuelle mm 3 CH 5 Tel: 060 242 427 Docteur ASSAD Boualem Médecin généraliste Visite mensuelle mm 3 CH 5 Tel: 060 242 427

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
<b>Important :</b> Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan radiologique.																
<b>SOINS DENTAIRES</b> 		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient												
				INP : <input type="text"/>												
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>												
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>												
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>												
<b>O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES</b> 		<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b> <table border="0"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table> <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
G	35533411	11433553														
		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>														
		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>														
		DATE DU DEVIS <input type="text"/>														
		DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>														

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

# Dr ASSAD Bouchaib



الدكتور أسد بوعبيب

- Médecine Générale
- Diplôme universitaire de diabetologie et nutrition de l'Université de Bordeaux ( France )
- Certificat universitaire d'Echographie
- Diplôme universitaire de médecine du sport de l'Université de Nice ( france )
- EX Médecin Chef des Services des Urgences
- Médecin agréé par le ministre de la santé
- Visite médicale / Permis de conduire

Casablanca le :

8/11/2022

الدار البيضاء في :

Moumen ASMA

- N.F.S
- CRD
- D - Di'mers
- glycémie h

Docteur ASSAD Bouchaib  
Médical Général  
Visite médicale / Permis de conduire  
Immeuble N°3, GH2 Appartement N°94 Assalam 1 Oulfa  
Tél : 06 30 74 97 97

# HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

## F A C T U R E

N° : **12894 / 2022** du **01/02/2022**

Nom patient	<b>AKRAM ASMA</b>	Entrée	<b>01/02/2022</b>
	<b>PAYANTS</b>	Sortie	<b>01/02/2022</b>

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<b>EXAMENS BIOLOGIE</b>	<b>1,00</b>	B0410	<b>492,00</b>	<b>492,00</b>
<b>Total Clinique</b>				<b>492,00</b>

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> <b>QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DIRHAMS</b>	<b>Total</b>	<b>492,00</b>

Facture N° 12894 Date de Réception  
101 / 01 / 2022 05/02/2022  
E-mail : clt02@hck.ma



**Spécialités**

 Cytogénétique  
 Biologie moléculaire  
 Dépistage néonatal-prénatal

 Biologie cellulaire  
 Biologie médicale  
 Anatomie pathologique

**Identifiant du patient :** 170406100608SA

**Date de naissance :** 24/10/1958

**Sexe :** F

**Date de l'examen :** 01/02/2022

**Prélevé le :** 01/02/2022 à 10:35

**Édité le :** 01/02/2022 à 13:16

**Mme AKRAM ASMA**
**Dossier N° :** 22020060

**Docteur ASSAD BOUCHAIB**
**Service :** SALLE DE PRÉLEVEMENT

**Recherche** : NEGATIVE

**Titre** : 0.08 µgFEU/ml  
 (Sang, Immunoturbidimétrie, Roche) < 0.5  
 80 ng/ml < 500

## BIOCHIMIE SANGUINE

**PROTÉINE C RÉACTIVE** : 1.92 mg/l < 5

 (Sang, spectrophotométrie d'absorption,  
 immunoturbidimétrie latex, Roche)

Domaine de référence consensuel pour les adultes : &lt; 5 mg/L (IFCC/CRM 470)

Domaines de référence 5-95 % chez les nouveau-nés et les enfants :

Nouveau-nés (0 à 3 sem.) : 0,1-4,1 mg/L

Enfants (2 mois à 15 ans) : 0,1-2,8 mg/L

L'important est le contrôle de l'évolution de la concentration en CRP au cours du processus pathologique aigu.

**GLYCÉMIE A JEUN** : 0.89 g/L

(Sang, spectrophotométrie d'absorption, hexokinase, Roche)

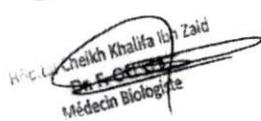
**Consensus :**

0.6 à 1 g/l	: glycémie normale
1 g/l à 1.26 g/l	: intolérance aux hydrates de carbone
>1.26 g/l	: Diabète (observé sur 2 prélèvements distincts)

Le 01/02/2022 à 13:16

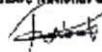
Signature

Dr. OUSTI Fadwa



Dr. RAZIK Nadia

 Dr. Nadia RAZIK  
 Pharmacien Biologiste  
 Laboratoire National de Référence



Laboratoire National de Référence

Boulevard mohamed Taieb Naciri, BP 82403 Casa Oum Rabii, Hay Hassani, Casablanca. Téléphone: +212 529 050233, Courriel: lnr@fckm.ma  
 Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.